# PROCES VERBAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU: 15 février 2017

Nombre de conseillers en exercice: 57

Nombre de conseillers votants présents: 42

Nombre de procurations: (3) – Monsieur Alain GODARD donne procuration à Monsieur Jean-Pierre CALLAIS – Monsieur Bertrand DELIGNY donne procuration à Monsieur Alain GRIS – Monsieur Jean-Louis OLAIZOLA donne procuration à Monsieur Maurice SIMONIN

Nombre de suppléants présents ayant le droit de vote : (1) - Monsieur Bruno MULLER pouvoir de Monsieur Guy CHAMPOUGNY

Nombre de conseillers votants : 45

Nombre de Conseillers excusés : 11

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé :

Secrétaire de séance: Monsieur Maurice SIMONIN

Date de convocation: 8 février 2017 Date d'affichage: 25 février 2017

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie	
ABONCOURT	Joêl BAUDY	X			in terre		Marka III	RESERVE OF	
	Jean-Pierre OLRY	Λ						A LANGE OF THE PARTY OF T	
ALLAIN	Daniel PRIME	X	N. SERVICE SERVICE	2015/2018-005	ine and				
	Rolland MILLERY	X							
ALLAMPS	Jean-François BALTARD	X		None and					
	Yvon MONIER	X							
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN	X							
	Bruno COURTOIS								
BARISEY AU PLAIN	Jean-Marie GERONDI		100000		Market In	X			
	Stéphane NION	X				- 11			
BARISEYLA COTE	Christophe PASCAL	X	1572.5						
	Michel BECK								
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X							
	Jean COLIN				X				
BEUVEZIN	Hervé MANGENOT		RIAL		X				
	Démission de M.NOUE le 9- janv-17								
BLENOD LES TOUL	Jean-Louis OLAIZOLA		10000000		X				
	Martine MICHEL	X							
	Maurice SIMONIN	X	X						
	Laurence SAINTOT	X							
BULLIGNY	Alain GRIS	X	X						
	Bertrand DELIGNY				X				
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X							
	Annie FLORENTIN				X				
	Margot MOREL				X				
	Michel HENRION	X							
	Nathalie CROSNIER	X							
COURCELLES	Bernard SAUCY	X	1						
	Mickaël MATHIEU			X					
CREPEY	Andrée ROUYER	X							
	Daniel THOMASSIN	X							
CREZILLES	Patrick AUBRY	X							

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
	Daniel KAISER					种类型温		
DOLCOURT	Jean MARCHAND	X						
	Bruno LARDIN							
FAVIERES	Christophe BLANZIN	X	The new				A LONG	
	Jean-Pierre ARFEUIL					X		
FECOCOURT	David BRUGMANN	7 Name	ara general			X	EBS 72 6189 21	
	Patrick THOMAS							
GELAUCOURT	Michel CAPDEVIELLE					X	<b>3.00</b> 000	
	Lionel GONZALES		59×10					
GEMONVILLE	Alain GODARD				X			
	Monique CHAROTTE				-			
GERMINY	Christian HUIN	X		Re vag				
	Patrick DETHORET						P. Files	
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X						
	Catherine COLIN			X				
GRIMONVILLER	Alexis BOUROT	X						
	Régis BARBIER		S.C.			DE LA ST		
MONT L'ETROIT	Jean-Jacques TAVERNIER					X		
	Michel ROUSSEL							
MONT LE VIGNOBLE	Jean-Pierre CALLAIS	X	X					
	Michel JEANDEL	X				100		
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY				X			
	Bruno MULLER	X						
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X	13.40					
	Daniel VATTANT	X						
PULNEY	Jean-François DEZAVELLE	X						
	Gérard BARTHEL			X				
SAULXEROTTE	Céline BOUVOT					X		
	Serge JACOB		2816					
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI	X						
CEL ADICOUDE	Céline FOLLEY	X						
THUILLEY AUX GROSEILLES	Francis VALLANCE	X					21 200	
	Nathalie BESNOIST		2011					
	Frédéric RAYBOIS	X		-				
TRAMONT EMY	Marc DETHOREY	X	teamone.	and and	37		Lista et responsi	
	Philippe DIDELOT	ur a time canno			X			
TRAMONT LASSUS	Catherine BARRAT Roland HUEL	V	10.00		X			
	Philippe VERMION	X	-					
TRAMONT ST ANDRE	Xavier FLAMENT	V		Telephone in	SECTION SE		160 40 (C) SS	
	Mathieu WECKBRODT	X						
URUFFE	José FAYS			Marie 1860	X			
	Elisabeth DELCROIX ZAREMBA	X	-	+	_ ^			
VANDELEVILLE	Claude DELOFFRE	^				X		
	Jean-Claude CACAS		US SE			Λ		
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU				POL			
	KINDERSTUTH	X						
	Nathalie AUFRERE	X						
VICHEREY	Christian FRANCE	X						
	Marie-Aline BONNAVENTURE			X	# 550 V			

<u>Étaient également présents</u>: Madame Agnès MARCHAND – Conseillère départementale – Monsieur Xavier LOPPINET – Madame Pascaline GOUERY – Madame Peggy ROBSON – conseillère municipale de BARISEY la CÔTE - Céline COLLETTE

#### Ordre du jour

1-Validation du PV du conseil communautaire du 23 novembre 2016 à la MARPA.

2 - CC-2017-0979-Approbation du compte administratif 2016

2.1-CC-2017-0980-Approbation du compte de gestion 2016

3 - CC-2017-0981-Affectation du résultat

4 - CC-2017-0982-Débat d'orientation budgétaire

5 - CC-2017-0983-Modifications statutaires du SMGT (Syndicat Mixte du Grand Toulois)

6 - CC-2017-0984-Election des délégués au SMGT

7 - CC-2017-0985-Modification statutaire du SCOT

8 - CC-2017-0986-Retrait de la commune d'Aroffe de l'OPAH

9 -CC-2017-0987-Retrait de la commune d'Aroffe du PLUi- délibération

10-CC-2017-0988-Finalisation du PLU d'Allain par la Communauté de Communes- délibération

11--Informations:

11.1 - liste des marchés conclus au titre de l'année 2016

11.2 - liste des arrêtés de délégation pris en 2016

## 1-VALIDATION DU PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2016 A LA MARPA. Le procès-verbal a été validé à unanimité

#### 2 - CC-2017-0979-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Communautaire est réuni sous la Présidence de Mme Nathalie HAMEAU, Vice-Président, celle -ci propose la lecture du compte administratif 2016, le compte de gestion 2016 et l'affectation du résultat à la section investissement :

#### Résultat de l'exercice 2016

FONCTIONNEMENT Dépenses : 5 834 184. 78€ Recettes : 6 352 789.11 € INVESTISSEMENT Dépenses : 4 070 208.99 € Recettes : 4 131 952.15€

Résultat de l'exercice de fonctionnement = 518 604.33 € Résultat de l'exercice d'investissement = 61 743.16€

Résultat total = 580 347.49€

Restes à Réaliser de l'exercice = - 212 798.75 €

Situation au 31 décembre 2016 - compte de gestion 2016 - selon tableau récapitulatif en annexe

Déficit d'investissement des exercices précédents reportés = -268 198.89 € Résultat d'exécution (investissement) de l'exercice 2016= 61 743.16€

Résultat de clôture de la SI 2016 = - 206 455.73 € (DI 001)

Reste à Réaliser (investissement) = -212 798.75€

Excédent de fonctionnement sur exercices précédents = 615 146.89 €

Résultat de l'exercice 2016= 518 604.33€

Résultat de clôture de la SF 2016 = 1 133 751.22€

Besoin de financement de la section investissement = -419 254.48€

Affectation du Résultat au compte 1068 = 419 254.48 € (RI 1068)

Résultat de Fonctionnement à reporter = 714 496.74 € (RF 002)

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT

Le président Monsieur Philippe PARMENTIER est sorti de la salle et n'a pas participé au vote

Après avoir délibéré les membres du Conseil Communautaire et après le passage au vote

#### Résultat du vote

Nombre de votants: 44

Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 44

APPROUVENT, à l'unanimité, le COMPTE ADMINISTRATIF 2016 tel que présenté par la Vice-Présidente

#### 2.1-CC-2017-0980-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Communautaire est réuni sous la Présidence de Mme Nathalie Hameau Kinderstuth , Vice-Présidente, après s'être fait présenter les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière de Colombey les Belles, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Mme Nathalie Hameau Kinderstuth, Vice-Président, présente le compte administratif 2016, le compte de gestion 2016 et l'affectation du résultat à la section investissement.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2 statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3 statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT

#### Résultat du Vote

**NOMBRE DE VOTANTS: 45** 

OUI: 45 NON: 0 ABSTENTION: 0

Après en avoir délibéré, et passage au vote, les élus du conseil communautaire, à l'unanimité

VALIDENT le COMPTE DE GESTION 2016

AUTORISENT le Président à signer le COMPTE DE GESTION 2016

#### 3 - CC-2017-0981-AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Communautaire est réuni sous la Présidence de Mme Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH, Vice-Présidente qui rappelle la situation à la fin de l'exercice 2016, constatée lors du vote du compte administratif 2015 et considérant le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement (y compris les restes à réaliser), propose d'affecter le résultat en section d'investissement de la manière suivante :

Déficit d'investissement des exercices précédents reportés = -268 198.89 €

Résultat d'exécution (investissement) de l'exercice 2016 = 61 743.16 €

Résultat de clôture de la SI 2016 = - 206 455.73 (DI 001)

Reste à Réaliser (investissement) = -212 798.75 €

Résultat de l'exercice 2016= 518 604.33€

Résultat de clôture de la SF 2016 =1 133 751.22 €

Besoin de financement de la section investissement = -419 254.48 €

Affectation du Résultat au compte 1068 = 419 254.98€ (RI 1068)

Résultat de Fonctionnement à reporter = 714 496.74 € (RF 002)

Il est proposé aux élus d'affecter le résultat 2016 de la manière suivante :

#### Dépenses d'investissement :

001 Dépense d'investissement reporté BP 2017 = - 206 455.73 € (DI 001)

#### Recettes de fonctionnement :

002 excédent de fonctionnement reporté BP 2017 = 714 496. 74 €

#### Recettes d'investissement :

1068 reprise de l'excédent BP2017 = 419 254.98 €

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT

La Vice-Président procède au vote :

#### Résultat du Vote:

Nombre de votants : 45

OUI:0

NON: 0 ABSTENTIONS: 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire

VALIDENT l'affectation du résultat au BP 2017 pour un montant de 419 254.48 € en SI par l'émission d'un titre au c/ 1068

# 4 – CC-2017-0982-DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Après la lecture du CA2016, Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH, vice –présidente, poursuit la présentation du Débat d'orientation Budgétaire 2017, la lecture du document est joint en annexe de la présente. Les perspectives de travail sont présentées en prenant appui sur l'analyse financière et fiscale menée par le cabinet STRATORIAL FINANCES.

La Vice présidente précise qu'une première partie de cette étude concernait l'analyse retrospective 2011/2015 sur le territoire intercommunal (communes et communauté de communes), cette analyse a été présenté en conférence des maires le 18 janvier 2017. Les maires ont été destinataires de l'analyse financière concernant leur communes.

Il est précisé que le DOB a un caractère informatif et permet de présenter les perspectives de travail aux membres du conseil communautaire pour la préparation budgétaire 2017

#### Déroulement de la présentation :

- 1- Le rappel sur le contexte national
- 2- La dette- les emprunts
- 3- La CAF
- 4- Les projets 2017 de fonctionnement
- 5- Les projets 2017 d'investissement
- 6- Le besoin de financement
- 7- Les propositions de travail 2017 /2020 : 2 scenariis présentés

<u>ler scenario</u>: besoin de financements des investissements de 1 M€ (moyenne relevée au cours de l'analyse retrospective), emprunts à hauteur de 660 000€/ ans et un besoin de fonds de roulement de 45 jours, la fiscalité est maintenue au niveau de 2016. En conclusion sur ce scenario; la CC a des capacités d'investissement faibles à compter de 2020, et le territoire ne sera pas en capacité d'assumer les investissements nécessaires au développement de notre territoire rural. Par ailleurs, le FPIC sera perdu pour le territoire puisque l'effort fiscal est inférieur à 1 (seuil minimum).

2eme scenario : la fiscalité en 2017 est en augmentation afin de pouvoir financer les investissements.

- Option 2A : une augmentation limitée de la fiscalité en 2017 afin de générer un produit fiscal à hauteur de 100 000 € permettant de couvrir les dépenses d'investissement mais insuffisant pour recouvrer le FPIC
- Deption 2 B : une augmentation de la fiscalité en 2017 conséquente afin de générer un produit fiscal à hauteur de 300 000€ permettant de couvrir le programme d'investissement et d'augmenter l'effort fiscal afin de récupérer le FPIC pour le territoire (communes et intercommunalité)

Cette option générerait des ressouces financières nouvelles pour la communauté de communes et pour les communes. La proposition de la commission finances est de partager la richesse fiscale dégagée et de créer un fonds de concours territorial entre la communauté de communes et les communes.

8-. Présentation des possibilités légales de modifications des attributions de compensation et présentation du calendrier budgétaire

Afin de pouvoir préparer les perspectives budgétaires, le président demande un vote de principe sur la base des scénarii présentés, il s'agit d'un vote de principe sur les options.

Nombre de votants : 45

SCENARIO 1 « sans hausse de la fiscalité » = 9 voix favorables

SCENARIO 2 option A « hausse de la fiscalité de 100 000€ en 2017 » = 17 voix favorables

SCENARIO 2 Option B « hausse de la fiscalité de 300 000 € en 2017 » = 18 voix favorables

Le président précise que lors du prochain conseil communautaire du 08.03.2017, les taux d'imposition de 2017 seront présentés et proposés au vote des conseillers.

Après en avoir débattu, les élus du conseil communautaire

**PRENNENT ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire 2017 tel que présenté par la Vice-Présidente et joint en annexe de la présente.

# 5 – CC-2017-0983-MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SMGT (SYNDICAT MIXTE DU GRAND TOULOIS) Le Président rappelle l'adhésion de la communauté de communes au SMGT (Syndicat Mixte du Grand Toulois) et les compétences qui lui ont été transférées, à savoir :

- Le fonctionnement, l'investissement et la gestion d'une cuisine centrale
- La fourniture et livraison des repas pour les communes et centres de loisirs adhérentes et/ou implantés au sein du périmètre.
- Le fonctionnement, l'investissement des équipements sportifs (3 gymnases, terrains extérieurs de basket/handball/football, un stade d'athlétisme...)
- L'apprentissage de la natation scolaire pour les élèves des classes élémentaires ainsi que le transport nécessaire pour exercer cette compétence.

- Le portage d'études relatives à l'évolution des services aux publics et à la réalisation d'équipements structurants.

Jusqu'au 31 décembre 2016, le Syndicat mixte était composé de 8 collectivités :

- CC du Toulois
- CC du Pays de Colombey et du Sud Toulois
- les communes d'Avrainville, Fontenoy sur Moselle, Francheville, Gondreville, Jaillon, et Villey St Etienne

Suite à la fusion entre la CC du Toulois et celle de Hazelle en Haye, le 19 décembre 2016, les délégués du syndicat ont voté la modification des statuts pour :

- La prise en compte de la nouvelle communauté de communes Terres Touloises
- La modification de la gouvernance (38 délégués titulaires et 38 suppléants)

A partir de 2017, les 2 communautés de communes disposeront chacune de 19 délégués titulaires + 19 suppléants qui composeront le comité syndical

Après avoir délibéré les membres du Conseil Communautaire

VALIDENT les nouveaux statuts et la nouvelle gouvernance du SMGT

AUTORISENT le Président à signer tout document découlant de cette décision

#### 6 - CC-2017-0984-ELECTION DES DELEGUES AU SMGT

Vu l'art L5711-1 et suivant du CGCT, fixant les règles de désignation des délégués d'un EPCI à fiscalité propre pour siéger au sein d'un syndicat mixte dont il est membre du CGCT

Vu les statuts du Syndicat mixte du Grand Toulois

Considèrent la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 entre la Communauté de Communes de Hazelle en Haye et la Communauté de Communes du Toulois, il y a donc lieu de modifier les statuts du Syndicat Mixte du Grand Toulois.

Le Président précise qu'il convient de désigner 19 membres titulaires et 19 membres suppléants pour représenter la collectivité au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Toulois.

Conformément à l'art L 2121-21, l'assemblée communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces nominations.

Le président passe au vote pour la désignation des membres titulaires et suppléants, et les conseillers communautaires votants sont appelés à se prononcer sur les candidatures proposées:

Nombre de votants : 45

Les délégués titulaires	Les délégués suppléants				
AUBRY Patrick - CRÉZILLES	BALTARD Jean-François - ALLAMPS				
BLANZIN Christophe – FAVIÈRES	COLIN Catherine - GIBEAUMEIX				
CALLAIS Jean-Pierre – MONT LE VIGNOBLE	COLIN Jean – BATTIGNY				
CHAMPOUGNY Guy – MOUTROT	CROSNIER Nathalie – COLOMBEY LES BELLES				
CHRISTOPHE Pascal - BARISEY LA CÔTE	DETHOREY Marc – THUILLEY AUX GROSEILLES				
DELIGNY Bertrand - BULLIGNY	FERRARO Corinne - MONT LE VIGNOBLE				
GRANDJEAN - Germain - BAGNEUX	GRIS Isabelle – CRÉZILLES				
GRIS Alain - BULLIGNY	HAMEAU-KINDERSTUTH Nathalie – VANNES				
	LE CHÂTEL				
GODARD Alain - GEMONVILLE	LIMOGE Marie-Josée -				
KACI Pascal – SAULXURES LES VANNE	ROBSON Peggy – BARISEY LA COTE				
KIEFFER Denis - GIBEAUMEIX	SAUCY Bernard - COURCELLES				
MILLERY Roland - ALLAIN	SIMONIN Maurice – BLÉNOD LES TOUL				
PARMENTIER Philippe - OCHEY	THOMASSIN Daniel - CRÉPEY				
PRIME Daniel – ALLAIN	VAILLANT Marie-Thérèse - BULLIGNY				
ROUSSEL Michel – MONT L'ÉTROIT	VALLANCE Francis -SELAINCOURT				
SAINTOT Laurence – BLÉNOD LES TOUL	VATTANT Daniel - OCHEY				
SOL Véronique -CRÉZILLES	VOSGIEN Alexandre – BLÉNOD LES TOUL				
THOMASSIN Denis - BATTIGNY					
WECKRING Gérard – COLOMBEY LES BELLES					

A la suite du vote des conseillers communautaires

SONT ÉLUS A UNANIMITÉ TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND TOULOIS LES DÉLÉGUÉS tels que mentionnés ci-dessus.

#### 7 - CC-2017-0985-MODIFICATION STATUTAIRE DU SCOT

Le président présente les modifications statutaires du SCOT SUD 54 suite à la modification de la carte intercommunale à compter du 1 ler janvier 2017, il est proposé de modifier l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du SCoT de la manière suivante :

Pour les EPCI de moins de 10 000 habitants : 2 délégués par et 1 suppléant

#### Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants et de moins de 20 000 habitants :

3 délégués et 2 suppléants

Pour les EPCI de plus de 20 000 habitants et de moins de 40 000 habitants :

5 délégués et 3 suppléants

Pour les EPCI de plus de 40 000 habitants et de moins de 60 000 habitants :

7 titulaires et 3 suppléants

Pour les EPCI de plus de 60 000 habitants : 1 délégué par tranche de 8700 habitants et un suppléant par tranche de 26 000 habitants

Pour tenir compte du déménagement des locaux, il est proposé de modifier l'article 3 des statuts : Le siège du syndicat mixte est fixé 9 rue Gustave Simon à Nancy.

Après avoir délibéré les membres du Conseil Communautaire

VALIDENT les modifications statutaires du SOT Sud 54 telles que présentées ci-dessus.

AUTORISENT le Président à signer tous documents découlant de la présente

#### 8 - CC-2017-0986-RETRAIT DE LA COMMUNE D'AROFFE DE L'OPAH

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale de Meurthe-et-Moselle.

Vu l'arrêté préfectoral n°540/2016 du 30 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale des Vosges,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2631/2016 du 21 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien par la fusion de la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau, de la Communauté de Communes du Pays de Châtenois avec extension à la commune d'Aroffe,

Vu la convention OPAH signée le 15 janvier 2016 et établie entre l'Etat et la communauté de communes,

Considérant ces modifications et notamment le retrait de la commune d'AROFFE du périmètre de la Communauté de communes, le conseil communautaire doit modifier le cadre d'intervention de l'OPAH

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- DECIDE de modifier les périmètres d'intervention de l'élaboration de l'OPAH, avec le retrait de la commune d'Aroffe.
- AUTORISE le Président à entreprendre les démarches nécessaires à cette décision.
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

#### 9 -CC-2017-0987-RETRAIT DE LA COMMUNE D'AROFFE DU PLUI- DELIBERATION

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale de Meurthe-et-Moselle,

Vu l'arrêté préfectoral n°540/2016 du 30 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale des Vosges,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2631/2016 du 21 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien par la fusion de la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau, de la Communauté de Communes du Pays de Châtenois avec extension à la commune d'Aroffe,

Vu la délibération du 14 octobre 2015 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi) sur le territoire de la communauté de communes,

Considérant ces modifications de périmètre suite au retrait de la commune d'AROFFE du périmètre intercommunal, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** de modifier les périmètres d'intervention de l'élaboration du PLUi avec le retrait de la commune d'Aroffe.
- AUTORISE le Président à entreprendre les démarches nécessaires à cette décision.
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

## 10-CC-2017-0988-FINALISATION DU PLU D'ALLAIN PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES-DELIBERATION

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 novembre 2016.

Vu la délibération du conseil municipal d'ALLAIN du 08 février 2017 portant transfert de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Considérant le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois.

Considérant l'article L153-9 du code de l'urbanisme.

Considérant que la commune d'ALLAIN ne peut pas finaliser son PLU sous peine d'irrégularité. Après avoir délibéré les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité **DECIDENT** d'achever l'élaboration du PLU d'ALLAIN, avec l'accord de la commune. **AUTORISENT** le président à finaliser la procédure et à inscrire les crédits nécessaires au BP 2017.

#### 11--INFORMATIONS:

11.1 - LISTE DES MARCHES CONCLUS AU TITRE DE L'ANNEE 2016 (cf annexe) Fournie lors du dossier de séance

#### 11.2 - LISTE DES ARRETES DE DELEGATION PRIS EN 2016 (cf annexe)

Fournie lors du dossier de séance

#### Ordre des délibérations de la séance

- 2 CC-2017-0979-Approbation du compte administratif 2016
- 2.1-CC-2017-0980-Approbation du compte de gestion 2016
- 3 CC-2017-0981-Affectation du résultat
- 4 CC-2017-0982-Débat d'orientation budgétaire
- 5 CC-2017-0983-Modifications statutaires du SMGT (Syndicat Mixte du Grand Toulois)
- 6 CC-2017-0984-Election des délégués au SMGT
- 7 CC-2017-0985-Modification statutaire du SCOT
- 8 CC-2017-0986-Retrait de la commune d'Aroffe de l'OPAH
- 9 -CC-2017-0987-Retrait de la commune d'Aroffe du PLUi

10-CC-2017-0988-Finalisation du PLU d'Allain par la Communauté de Communes

Levée de séance 23 h 00

Pour extrait certifié conforme Le Président , Philippe PARMENTIER